

SERVICE / DIVISION	Service de la gestion de l'eau / Planification et gestion des actifs	No SD SD-2024-1453
OBJET	Recommander au conseil d'approuver, pour l'année 2024, les modifications du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour plusieurs programmes du Service de la gestion de l'eau	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : BUDGET <p style="text-align: center;"> Demande d'achat : Non CT requis : Non Années du PTI : 2024-2025-2026 </p> Unité administrative concernée Service de la gestion de l'eau		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Suivant la prise en compte des dépenses déjà engagées lors des exercices précédents et actuels, ainsi que des ententes et des prévisions des dépenses à venir pour l'année en cours, le Service de la gestion de l'eau est contraint de modifier le PTI afin de respecter ses engagements pour l'année 2024. Ces ajustements sont nécessaires pour optimiser l'enveloppe budgétaire du service et l'allouer de manière judicieuse, en tenant compte de l'évolution prévue des programmes de maintien d'actifs et des projets. Modifications aux programmes (voir détails à la pièce jointe) : Une augmentation de 3 750 100 \$ Une réduction de 1 645 000 \$ Un total d'augmentation nette de 2 105 100 \$ pour l'année 2024. L'augmentation s'explique par l'obligation de procéder à des achats d'équipements et de travaux majeurs non planifiés aux stations de récupération de la ressource eau (StaRRE) Auteuil et La Pinière et aux stations de pompage pour plus de 2 700 000\$, ainsi que par le report de dépenses, initialement prévues en 2023, en 2024 pour des raisons de délais dans la livraison des équipements achetés. Modifications aux projets (voir détails à la pièce jointe) : Une réduction de 1 916 000 \$ Un total de réduction nette de (- 1 916 000 \$) pour l'année 2024. Malgré l'ajustement budgétaire pour l'année 2024, le montant total du budget pour les projets demeurent inchangés. Dans le but de minimiser l'augmentation du PTI 2024 du SGE et de favoriser le maintien d'actifs existants, nous avons décidé d'optimiser la réalisation des programmes et de repousser en 2025 certaines dépenses associées aux projets. Ces ajustements s'encadrent dans les principes d'une saine gestion budgétaire, en tenant compte des échéanciers optimisés pour l'exécution des études et des travaux, ainsi que de la planification responsable des dépenses, en accord avec la répartition budgétaire des montants prévus selon la planification décennale des programmes et des projets. Nous vous invitons à consulter le document en pièce jointe pour en connaître plus sur les détails de chaque modification.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Modification du PTI de plusieurs programmes et projets au Service de la gestion de l'eau dont le montant global est une augmentation de 189 100\$ au budget pour l'année 2024. Ces ajustements de PTI sont requis afin de permettre une allocation optimale du budget en fonction de l'avancement prévu des projets et programmes.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de la gestion de l'eau / Planification et gestion des actifs	No SD SD-2024-1453
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>De recommander au Conseil d'approuver, pour l'année 2024, les modifications du PTI dans les programmes et projets suivants :</p> <p>Une diminution du programme 56-10401 Réhabilitation d'égouts et d'aqueduc afin que celui-ci passe de 1 450 000 \$ en 2024, à 1 350 000 \$.</p> <p>Une diminution du programme 56-10402 Rénovation et mise aux normes des usines d'eau potable afin que celui-ci passe de 3 123 000 \$ en 2024, à 3 023 000 \$.</p> <p>Une augmentation du programme 56-10403 Rénovation et mise aux normes des usines d'eaux usées afin que celui-ci passe de 3 542 600 \$ en 2024, à 5 518 700 \$.</p> <p>Une augmentation du programme 56-10404 Rénovation et mise aux normes des stations de pompage afin que celui-ci passe de 2 335 000 \$ en 2024, à 4 109 000 \$.</p> <p>Une diminution du programme 56-10411 Honoraires préliminaires - Gestion de l'eau afin que celui-ci passe de 1 545 000 \$ en 2024, à 100 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00016 Réservoir d'eau potable en réseau (40 000m3) et travaux associés afin que celui-ci passe de 350 000 \$ en 2024, à 150 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00017 Réservoir d'eau potable en réseau (10 000m3) et travaux associés afin que celui-ci passe de 315 000 \$ en 2024, à 100 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00029 Amélioration de la source électrique d'urgence à la station Chomedey afin que celui-ci passe de 474 000 \$ en 2024, à 274 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00041 Travaux de mise à niveau de centres de contrôle de moteurs dans les stations d'eau potable et les StaRRE afin que celui-ci passe de 915 000 \$ en 2024, à 250 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00043 Réfection de la station de pompage Bellerive afin que celui-ci passe de 200 000 \$ en 2024, à 50 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00044 Stations de pompage St-Théophile et Du Portage - Mise à niveau afin que celui-ci passe de 128 000 \$ en 2024, à 25 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00045 Station de pompage St-Martin - Mise à niveau afin que celui-ci passe de 145 000\$ en 2024, à 25 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00049 Réfection de la station de pompage Sainte-Rose et construction d'un réservoir de rétention afin que celui-ci passe de 194 000 \$ en 2024, à 56 000 \$.</p> <p>Une diminution du projet 56-00051 Réfection de la station de pompage des Prairies Ouest afin que celui-ci passe de 150 000 \$ en 2024, à 25 000 \$.</p>		